



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix mai à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 mai 2021, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D1-1-3-84

OBJET : EXTENSION DE LA MAISON DE SANTÉ **AVENANT**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine (a donné pouvoir à Eric DELFARIEL) , DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, LE CORRE Christiane , Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Madame MAERTEN Marie Bernard a été désignée secrétaire de séance.

2021D1-1-3-84**OBJET : EXTENSION DE LA MAISON DE SANTÉ
AVENANT**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a attribué un marché de travaux pour l'extension de la maison de santé décomposé en douze lots. Le présent avenant porte sur le lot 12 intitulé Espaces Verts.

Entreprise titulaire	Montant initial attribué en euros HT
SO PAYSAGE - SAINT LOUP (82340)	12 959.50 €

Cet avenant fait suite à l'avis du contrôleur technique concernant les dalles de gazon alvéolées non compatibles avec l'accessibilité des personnes handicapées.

Il est donc nécessaire de procéder aux réajustements en phase chantier :

- Dix arbustes : - 217,50€
- Prestations diverses : - 175€ (dont arrosage)
- Dalles gazon : - 6 132€

Soit un montant total en **moins value de 6 524.50 € HT**.

Sont ajoutées les prestations suivantes :

- Paillage en ardoise : 405.60 €
- Transplantation et taille de végétaux : 250.00 €
- Bordure acier pied des plantes grimpantes : 980.00 €
- Stabilisé portillon vers rue Saint Étienne : 960.00 €
- Mise à la côte regard pluvial massif plante grimpantes : 230.00 €
- GRH en lieu et place des dalles gazon : 3 290.00 €
- Remise en état des massifs en pied du mur mitoyen : 300.00 €

Soit un montant en **plus value de 6 415.60 € HT**.

Montant initial du marché en euros HT	Diminution en euros HT	Variation en % par rapport au montant du marché initial
12 959.50 €	108.90 €	0.84 %

La Commission des plis s'est tenue le 6 mai 2021 et a donné un avis favorable sur les modifications de ce marché par la passation d'un avenant.

En conséquence, le Président propose :

- de conclure l'avenant tel que détaillé ci-dessus avec SO PAYSAGE,
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférent.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- de conclure l'avenant tel que détaillé ci-dessus avec SO PAYSAGE,
- d'autoriser le Président ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférent.

Fait à Valence d'Agen, le 10 mai 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 11 mai 2021

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **17 MAI 2021**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **17 MAI 2021**

AR PRÉFECTURE

EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE AVENANT

Numéro de l'acte : 2021D1_1_3_84

Date de la décision : 10/05/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210510-2021D1_1_3_84-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 17/05/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Commande Publique / Marchés publics / avenants (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat)

Document : [99_DE-082-248200016-20210510-2021D1_1_3_84-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 17/05/2021 17:15:26

Date d'envoi de l'acte : 17/05/2021 17:18:46

Date de réception de l'AR : 17/05/2021 17:20:34